

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 MAI 2016**

L'an deux mille seize et le 23 du mois de mai à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 17 mai 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérald PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : Gérald PIERRUGUES, Bernard PICHERY, Pierre GARAMBOIS, Jean-Paul CAVALIER, Sylvie BRUNIAU, Ange CASTELLOTTI, Roland BULLMAN, Raphaël SERRA, Joseph VALPARAISO,

ABSENTS/ EXCUSES : Sylvie COLLIGNON, Sarah GRIFFITHS, Vincent GUIGOU

PROCURATIONS : Sylvie COLLIGNON donne procuration à Pierre GARAMBOIS

Sarah GRIFFITHS donne procuration Sylvie BRUNIAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Ange CASTELLOTTI

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il est possible de retirer une délibération à l'ordre du jour, à savoir :

-Avis sur le projet de périmètre de la CAD

Le Maire indique au Conseil Municipal que le fait de ne pas délibérer vaut en effet approbation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le retrait de ce point de l'ordre du jour.

**1. CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN
ACCESSIBILITE DES ERP ET IOP INTERCOMMUNAUX ET COMMUNAUX**

Afin d'accompagner les communes dans l'élaboration et le dépôt des Ad'AP, la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) a mis en place une équipe dédiée à la démarche accessibilité.

La CAD propose de poursuivre cette action mutualisée par la mise en œuvre d'un groupement de commandes - constitué entre collectivités territoriales et établissement public conformément à l'article 8 du code des marchés publics – portant sur plusieurs familles d'achats.

Monsieur le Maire propose de retenir les familles d'achat suivantes :

- Marché de maîtrise d'œuvre pour concrétiser et coordonner certaines préconisations définies dans les diagnostics avec la réalité du terrain pour réaliser éventuellement des notices et des rapports initiaux dans le cadre de dépôts d'autorisations de travaux.

- Marché de travaux, à bons de commande, en fourniture et pose,

- Marché de fournitures spécifiques pour les travaux réalisés en régie.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal, oui l'exposé du Maire, à l'unanimité :

-approuve le principe d'adhésion au groupement de commandes coordonné par la CAD pour les prestations précitées selon les principes exposés ci-dessus et le projet de convention joint ;

-autorise Monsieur le Maire à signer la convention Constitutive d'un groupement de commandes

-dit que la commission d'appel d'offres de la Communauté d'Agglomération Dracénoise sera compétente pour l'attribution des marchés, au nom de la commune de Claviers si une procédure formalisée est nécessaire ;

-dit qu'en cas de procédure adaptée, les règles propres au coordonnateur s'appliqueront ;

-autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, en sa qualité de représentant légal du coordonnateur du groupement nouvellement constitué, à procéder au lancement

des consultations en vue de la passation des marchés ou accords-cadres portant sur les prestations ci-dessus visées ;

-autorise le coordonnateur à procéder à toutes les mesures nécessaires à la passation des marchés ou accords-cadres selon les principes énoncés par la convention de groupement.

-autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition d'Isabelle Boulot et tout document afférant.

Délibération n°32/2016

2. MAPA : LANCEMENT ET SIGNATURE DU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune de Claviers est sous contrat avec le prestataire ELRES (ex Avenance) depuis le 1er septembre 2001 pour la livraison de repas en liaison froide au service de restauration de l'école de Claviers.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser une consultation afin d'obtenir une meilleure offre tant au niveau qualitatif que financier et de l'autoriser à lancer un Marché à Procédure Adaptée, conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après vote à main levée, à l'unanimité :

-approuve la proposition de M. le Maire d'organiser une consultation afin d'obtenir une meilleure offre.

-autorise M. le Maire à lancer un Marché à Procédure Adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics et à signer tout document relatif à ce marché.

Délibération n°33/2016

3. TARIFICATION DE LA CANTINE SCOLAIRE ANNEE 2016/2017

Considérant le coût de revient d'un repas, le Conseil Municipal après vote à main levée, à l'unanimité, DECIDE de maintenir les tarifs de l'année scolaire 2015/2016 pour l'année 2016/2017

Année 2016/2017

Enfants 3.50 €/ repas

Adultes autorisés 5.20 €/ repas

Le règlement de cantine (précisant les modalités d'inscription, de paiement et de radiation) sera remis aux parents pour signature.

Délibération n°34/2016

4. TARIFICATION DU SERVICE DE GARDERIE PERISCOLAIRE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs au forfait afin de simplifier la facturation.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal fixe les tarifs du service de garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2016 comme suit :

Frais d'inscription annuels : 15 € pour le 1er enfant, 8.50 € pour les enfants suivants.

Facturation mensuelle pour l'accès illimité à la garderie : 10 € pour le premier enfant et 7 € pour les suivants.

Occasionnels : 2 € la journée (matin et/ou soir) jusqu'à 4 jours de présence dans l'année (tarif non dégressif pour les enfants suivants).

Soit une tarification identique à l'année scolaire 2015/2016

Le règlement de la garderie périscolaire et nouvelles activités périscolaires (précisant les modalités d'inscription, de paiement et de radiation) sera remis aux parents pour signature.

Délibération n°35/2016

5. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA « CANTINE »

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur de la cantine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, APPROUVE le règlement de la cantine annexé à la présente.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 29/2015 du 11/05/2015 du même objet.

Délibération n°36/2016

6. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA « GARDERIE PERISCOLAIRE ET DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) »

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur de la garderie périscolaire adopté le 21 juillet 2014 par délibération n° 64/2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, APPROUVE le règlement intérieur de la garderie périscolaire et nouvelles activités périscolaires annexé à la présente.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 31/2015 du 12 mai 2015 du même objet.

Délibération n°37/2016

7. MAPA - ASSISTANCE D'UN PRESTATAIRE POUR ETUDE DE FAISABILITE MAISON DES SERVICES ET ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES

M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel à un prestataire extérieur afin d'aider la commune dans l'élaboration du projet de Maison de Services prévu pour 2017/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité DECIDE de solliciter le concours d'un prestataire pour :

- Réaliser une étude de faisabilité,
- Définir avec les élus et mettre en forme le projet le plus adapté pour le village (capacité, volume, nombre de niveaux, accès parkings etc...)
- La rédaction du cahier des charges de maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux.

La consultation des architectes se fera dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016 chapitre 20 compte 2031.

Délibération n°38/2016

QUESTIONS DIVERSES :

-M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de M. Joudart, gérant de la boulangerie le Croissant Doré, d'occuper le domaine public situé devant son commerce sur une surface de 10m². Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose de répondre favorablement à cette demande. Il conviendra d'établir une convention d'occupation du domaine public, à titre gratuit du 16 octobre au 14 avril et à titre onéreux du 15 avril au 15 octobre au tarif de 2€ le m² (délibération n°6/2015 du 12 janvier 2015) soit 20€ par mois. Cette convention devra notamment préciser les modalités de retrait du mobilier durant les heures de fermeture.

- M. le Maire indique au Conseil Municipal que la Société de Chasse de Claviers souhaite s'investir dans la vie du village et a sollicité l'autorisation de restaurer le four communal. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette demande qui permettra de mettre en valeur une partie du patrimoine clavésien. Il conviendra de formaliser l'occupation du four communal par la Société de Chasse de Claviers par le biais d'un contrat de « prêt à usage » indiquant notamment l'obligation pour celle-ci d'effectuer toutes les formalités afin d'assurer le bien prêté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25

Fait à Claviers, le 24 mai 2016

Le Maire, signé

G. PIERRUGUES